



# Assemblée générale

Distr. limitée  
9 mai 2002  
Français  
Original: anglais

---

## Vingt-septième session extraordinaire

Point 3 de l'ordre du jour

### Pouvoirs des représentants

à la vingt-septième session extraordinaire  
de l'Assemblée générale

**Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite,  
Bahreïn, Comores, Cuba, Djibouti, Émirats arabes unis,  
Koweït, Malaisie, Mauritanie, Oman, Qatar, Somalie, Soudan,  
Yémen et Palestine : amendement au projet de résolution  
recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs  
pour adoption par l'Assemblée générale (A/S-27/18, par. 13)**

Paragraphe du dispositif du projet de résolution : ajouter la phrase suivante  
après les mots « de la Commission » :

« , étant entendu que les pouvoirs de la délégation israélienne ne couvrent pas  
le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et les autres  
territoires arabes occupés depuis 1967. »

